Groupement de commandes
du GHT des Alpes du Sud

CHICAS - Cellule des Marchés
Tél. : 04.92.40.28.04
E-mail : cellulemarches@chicas-gap.fr

Groupement Hospitalier de Territoire Alpes du Sud
Gap-Sisteron • Briançon • Laragne • Embrun • Aiguilles • Barcelonnette

🗁 : SE9 N205

PRESTATIONS DE SECURITE INCENDIE DES PERSONNES ET DES BIENS DU CENTRE HOSPITALIER D'EMBRUN – SSIAP26

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.) N° 029-2026

Marché passé en appel d'offres ouvert en application des dispositions relatives aux marchés publics :
des articles R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Code nomenclature DGOS : RK12AOOO

Date d'envoi de la consultation :
- **au BOAMP : 17/11/2026**
- **sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr : 17/11/2026**

Date limite de réception des offres : 18/12/2026 à 12h00

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

ARTICLE 4 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE 5

ARTICLE 5 – MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER 5

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 6

VIRUS 7
COPIE DE SAUVEGARDE 7

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES 9

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 9

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

- ***Pouvoir adjudicateur*** :

Groupement de Commandes du GHT des Alpes du Sud
1, place Auguste Muret
B.P. 101
05007 GAP CEDEX

Coordonnateur du groupement :
Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHICAS) – site de GAP, représenté par Monsieur Nicolas RAZOUX, Directeur d'établissement.

- ***Objet de la consultation*** :

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de sécurité incendie des personnes et des biens par la présence de deux agents SSIAP1 au Centre hospitalier d'Embrun dans les Hautes-Alpes, pendant la durée des travaux de construction / rénovation.

- ***Type de marché*** : Services

- ***Division en lots*** :

Sans objet – Le marché n'est pas alloti.

- ***Variantes*** :

Non autorisées.

- ***Code CPV*** :

79710000-4 : Service de sécurité
79714000-2 : Service de surveillance

- ***Durée du marché*** :

Le présent marché est conclu pour une durée maximale de trente-six (36) mois, correspondant à la durée prévisionnelle des travaux, du début de la phase 1A jusqu'à la fin de la phase 3 incluse.

Le démarrage des travaux selon un calendrier prévisionnel est prévu pour le deuxième trimestre 2027.

Les durées et modalités de reconduction sont définies comme suit :

Le marché est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois, reconductible deux (2) fois par périodes de douze (12) mois, soit une durée totale maximale de trente-six (36) mois.

Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

En cas de décision de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur en informe le titulaire au moins deux (2) mois avant la date d'échéance de la période en cours. La non-reconduction n'ouvre droit à aucune indemnisation.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 *Procédure*

Ce marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles R. 2161-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour un budget estimatif de 400 000 € HT sur la durée totale du marché.

2-2 *Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières*

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCP).

2-3 *Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-4 *Visite facultative*

Une visite des locaux est facultative, mais fortement recommandée afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des conditions exactes dans lesquelles les prestations seront réalisées.

Les candidats souhaitant participer à la visite peuvent prendre rendez-vous avec :

> Monsieur ARNAUD Ludovic par mail à l'adresse suivante : larnaud@ch-briancon.fr et/ou au 04 92 25 21 55.

A l'issue de la visite, une attestation de visite préalable pourra être fournie par le responsable des lieux.

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le Règlement de la Consultation (RC) ;
- l'Acte d'engagement (formulaire ATTRI1 prérempli par l'Etablissement) ;
- le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCP) ;
- les formulaires DC1 version 2019 et DC2 version 2023 ;
- l'attestation sur l'honneur ;
- une information sur la signature électronique des documents ;
- les consignes pour le dépôt des offres électroniques sur la plateforme de dématérialisation ;
- les clauses RGPD – Annexe CCP.

ARTICLE 4 – DISCRETION ET CONFIDENTIALITE

Le candidat est tenu au secret professionnel sur toutes les informations techniques, financières ou organisationnelles, et documents auxquels il aurait accès dans le cadre du présent marché.

Sauf autorisation préalable écrite du Centre Hospitalier, le candidat s'interdit de publier, communiquer ou divulguer à quiconque, et de quelque façon que ce soit, toutes informations de quelque nature qu'elles soient, reçues directement ou indirectement de l'acheteur.

Le candidat s'engage à informer son personnel, ses cotraitants et ses sous-traitants éventuels du caractère confidentiel des informations reçues et veille au respect de ladite confidentialité.

Le Centre Hospitalier s'engage à maintenir confidentielles les informations, signalées comme telles, reçues des candidats.

En cas de violation de cette obligation et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché pourra être résilié aux torts du titulaire sans aucune possibilité de dédommagement.

Après l'exécution complète du marché, le titulaire s'engage à restituer l'ensemble des informations et documents transmis par le Centre Hospitalier ou élaborés pour les besoins du marché, et à ne conserver aucune copie des dites informations ou desdits documents.

Cette confidentialité devra être respectée conformément à la durée légale ou règlementaire relative au contenu concerné notamment par les données nominatives de santé.

ARTICLE 5 – MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les pièces constitutives du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation

https://www.marches-publics.gouv.fr.

Afin de pouvoir lire les documents mis à leur disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)
- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint
- et les fichiers compressés au format Zip® (.zip)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé au candidat de s'identifier en renseignant le nom de l'organisme soumissionnaire et le nom de la personne physique téléchargeant les documents, et de fournir une adresse électronique permettant d'assurer de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels précisions ou reports de délais.

Les candidats qui rencontreraient des difficultés au niveau du téléchargement auront la possibilité de demander le dossier de consultation, par mail, à l'adresse suivante :

cellulemarches@chicas-gap.fr

Aucun envoi du dossier sur simple demande téléphonique ne sera effectué. De ce fait, les candidats devront demander le dossier de consultation à la Cellule des Marchés :

- par mail (cellulemarches@chicas-gap.fr),
- ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud
Direction des Achats et de la Logistique
Cellule des marchés
1 Place Auguste Muret – B.P. 101
05007 GAP CEDEX

à la suite de quoi, le dossier complet sera transmis par voie électronique.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **Vendredi 18 décembre 2026 à 12h00**.

Les offres seront obligatoirement dématérialisées et déposées sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr :

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :
Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Adobe® Acrobat® (.pdf)
- Word (.docx) ou Excel (.xlsx)
- Rich Text Format (.rtf)
- Powerpoint.

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :
Vous devez impérativement respecter le formalisme décrit ci-après et en annexe dans le document "mode d'emploi de dépôt des offres électroniques", page 3/3

En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros
- traiter préalablement les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre avec un antivirus.

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des instructions d'utilisation présentes sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr

Il est rappelé que la durée de la transmission de la réponse du soumissionnaire vers le serveur https://www.marches-publics.gouv.fr est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.
Les candidats devront prévoir un délai nécessaire et suffisant pour la transmission électronique.

L'acte d'engagement et le bordereau de prix transmis par voie électronique pourront être signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 22/03/2019 (chapitre II). L'offre doit être accompagnée de ce certificat.
Les catégories de certificats de signature utilisés doivent être :

- conformes au référentiel intersectoriel de sécurité
- référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (cf. http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/).

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré, vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.
En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de démontrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmise a été altéré.
Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme ou devra renoncer à déposer son pli de façon électronique.
Toute opération effectuée sur le site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés à télécharger les documents et/ou à remettre l'offre sur la plateforme, les candidats doivent activer l'aide en ligne.

Virus
Tout document électronique envoyé par un candidat, dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le CHICAS, peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.
Le CHICAS reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde
Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre à la Cellule des Marchés du CHICAS, en parallèle à leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous format papier et/ou sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB).
Cette copie, pour être recevable, devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres et l'enveloppe d'envoi devra comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ».
Il est ici précisé que l'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation et qu'il appartient au candidat de décider s'il souhaite ou non utiliser cette possibilité de doubler sa transmission par voie électronique d'une transmission par voie postale. La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté,
- la réponse transmise par voie électronique n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le CHICAS s'il n'est pas ouvert.

Les offres sont déposées sous la seule responsabilité des candidats.

En aucun cas, la responsabilité du pouvoir adjudicateur ne peut être recherchée au cas où la plateforme de dématérialisation n'aurait pas respecté son engagement vis-à-vis de l'opérateur économique. Il appartiendra, dans le cadre du lien de droit privé qui l'unit, au candidat lésé, de se retourner contre le prestataire qui n'a pas respecté son engagement contractuel.

L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable de la réception hors délai des candidatures et des offres.

L'enveloppe contient :

A) les renseignements demandés ci-dessous :

- **La lettre de candidature** et désignation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (**DC1**) - version 2019.
- **La déclaration du candidat (DC2)** - version 2023.
  Un exemplaire pour chaque membre en cas de groupement.
- L'attestation d'**assurance responsabilité civile professionnelle**.
- L'**attestation sur l'honneur** à dater et signer (électroniquement ou pas).
- Le candidat établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France.
- Une **délégation de pouvoir** si nécessaire.

Il est fortement recommandé au candidat de produire en outre :

- les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail, dont **un extrait Kbis de moins de 3 mois**. Ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché,
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales (**attestation de régularité fiscale de moins d'un mois**) et sociales (**attestation de vigilance URSSAF en cours de validité**).

Les offres des candidats seront obligatoirement établies en français et en euros.

B) les documents suivants :

- **l'acte d'engagement**, complété, daté et signé (si possible électroniquement)
- l'annexe **financière à l'acte d'engagement**, datée, tamponnée et signée (si possible électroniquement)
- **un mémoire technique** explicatif sur la mise en œuvre du marché, notamment :
  - ✓ la présentation de la société,
  - ✓ les conditions d'exécution des prestations et les moyens humains,
  - ✓ des références en prestations similaires sur les 5 dernières années.
- **le relevé d'identité bancaire (RIB).**

.

Attention à la forme des documents transmis électroniquement :

- ***les fichiers ne doivent pas être zippés***
- ***ne pas faire de répertoire***
- ***ne pas scanner les documents demandés à la suite les uns des autres pour ne faire qu'un seul document***
- ***le nom des fichiers doit comporter au plus 25 caractères***

En cas de format différent, le CHICAS se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Tous ces documents doivent être signés par la personne ayant le pouvoir ou ayant reçu le pouvoir (dans ce cas, joindre une attestation de délégation de pouvoir) d'engager la Société (cf. DC1) et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques.
Le pouvoir adjudicateur qui retient une entreprise qui lui a caché sa situation de redressement judiciaire, peut revenir sur son choix et reprendre l'examen des offres.
Une fois déposée, l'offre ne pourra être ni modifiée, ni retirée. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué dans les conditions fixées aux articles R.2152-6 et R. 2152-7 du Code de la Commande Publique.

Le classement des offres conformes aura lieu sur la base de l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critères	*Pondération*
Critère 1 : Valeur technique de l'offre appréciée selon : Qualité du mémoire technique : o Mise en œuvre du marché et moyens humains o Références	**30 %** 20 % 10 %
Critère 2 : Coût global sur la durée du marché	**60 %**
Critère 3 : Environnemental : - Mesures prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre - Dématérialisation des documents	**10 %** 5 % 5 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, celui-ci sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres**, une demande écrite à déposer sur la plateforme https://www.marches-publics.gouv.fr.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les sociétés ayant retiré le dossier, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Fait à GAP, le 17 novembre 2026